

Tournois des 10èmes et 11èmes de Promotion

Les tournois des 10èmes et 11èmes de promotion Messieurs et Dames se dérouleront à 4900 Spa Avenue Amédée Hesse 41 le 27 avril 2025.

Rappel du règlement

Les équipes prévues par le règlement doivent prévenir le responsable des rencontres au plus tard deux jours après le dernier match afin de pouvoir programmer les matchs des tournois (michel.loppe@skynet.be)

1.3. Le processus de montées et de descentes en Promotion Hommes et Dames est le suivant :

1.4.

DAMES ET MESSIEURS :

- o Le premier de chaque série monte obligatoirement en Nationale 3 (niveau VB), sauf impossibilité résultant d'une réglementation contraire.
- o Les équipes suivantes peuvent être amenées en Nationale 3 (niveau VB) en fonction du règlement VB, des places disponibles et du résultat du tournoi entre les 2^{èmes} et éventuellement 3^{èmes} de Promotion. La participation à ce tournoi n'est pas obligatoire. Toutefois, si l'équipe y participe et si elle est classée en ordre utile, la montée est obligatoire. En cas de refus, l'équipe est renvoyée dans son AOC.
- o Il y a six descendants de Promotion vers les AOC :
 - Les 12^{èmes} des trois séries ;
 - Les 11^{èmes} des trois séries.
- En fonction du nombre de descendants FVWB de la Nat3 vers la promotion, la FVWB organise :
 - Des barrages entre les dixièmes de chaque promotion pour d'éventuels descendants supplémentaires.
 - Des barrages entre les onzièmes de chaque promotion pour une récupération possible
- Formation des séries :
 - Les équipes de la saison précédente maintenue en promotion et inscrite au 15 mai.
 - Les premiers de la provinciale 1 de chaque entité inscrits en Promotion au 15 mai.
 - Les descendants de Nat3 inscrits en Promotion au 15 mai.
- En cas de série incomplète, sont récupérés dans l'ordre :
 - Les 10èmes de promotion suivant classement du tournoi (*)
 - Les seconds de Provinciale 1 suivant le classement (*)
 - Les 11èmes de promotion suivant le classement du tournoi (*)
- (*) La non-participation à un tournoi exclu l'équipe d'une récupération éventuelle. La participation à un de ces tournois n'est pas obligatoire.

Les équipes prévues par le règlement doivent prévenir le responsable des rencontres au plus tard deux jours après le dernier match de leur participation ou leur refus de participation afin de pouvoir programmer les matchs des tournois (michel.loppe@skynet.be)

L'horaire sera communiqué aux équipes participantes en temps voulu.

Michel Loppe